

BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2018 / 2019

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais Tél: 04.77.44.51.96

PV N° 23 DU SAMEDI 26/01/2019

Réunion du 21 janvier 2019

- Désignations : M. Yann DUSSUD 07 88 36 77 09

INDISPONIBILITES

M. PRUNET Gaspard : du 19 au 21 avril. M. DIKILI Abdil : du 18 février au 4 mars.

CONVOCATION

- M. Ali BITAR est convoqué à la Commission des Arbitres pour affaires le concernant, le lundi 28 janvier, à 18h. Dans l'attente, M. Ali BITAR est distrait de toutes désignations.
- Avis aux clubs et candidats arbitres Saison 2018/2019
 Les nouveaux arbitres sont convoqués pour une formation FMI, le vendredi 1er février, à 18h30, à la Délégation du Roannais.

La réception pour la remise des écussons et des directives se fera le **vendredi 15 février**, à **19h**. Présence obligatoire. A cette occasion, les présidents de clubs sont cordialement invités.

AVIS AUX ARBITRES

- Les arbitres Seniors et Jeunes qui désirent suivre une formation FMI ou une remise à jour sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de la Délégation du Roannais.

RAPPEL CARTON BLANC

- Messieurs les arbitres le code du carton blanc 110 et rien d'autre, et il faut entourer le n° du joueur. On ne met pas un carton blanc quand on a mis un carton jaune en premier : beaucoup d'arbitres font encore des erreurs. Dernier rappel avant sanctions. Sur la feuille de match, il faut marquer les totaux pour les avertis, les expulsions, les blessés : merci.

INFOS AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.
- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.
- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).
- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.
- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants ! Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).
- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.